

Réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

Compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

M. HERON Franck (reçu par mail) : « **Fêtes Ancienne Laiterie :** Nous constatons depuis notre arrivée au sein de la commune en 2016, l'augmentation constante du nombre d'événements festifs dans notre quartier. Au départ les soirées du vendredi l'été, puis un festival puis désormais des fêtes pour les 10ans de la Brasserie Tête de Mule, puis la Saint Patrick puis 11ans de la Brasserie Tête de Mule. J'ai pu entendre lors du reportage sur France 3 le concept de "slow tourisme". En effet miroir je pense que les habitants de la commune de Coulon, petite cité de caractère, peuvent prétendre une "slow life" où les animations proposées le sont à destination et dans le respect de tous les habitants. Chaque évènement génère de nombreuses nuisances avant et après sa réalisation, difficultés d'accès aux domiciles de riverains, bruits d'installation et désinstallation, bruits de répétitions musicales, etc. Plus particulièrement pour celui du 14 juin 2025 ou au-delà l'aspect musical jusqu'à 01h00 du matin, le choix délibéré de désinstallation de la scène et des équipements attenants pendant toute la nuit a généré de nombreuses nuisances : résonance, bruits, cris et ce jusqu'à au moins 04h30 du matin avec une totale indifférence du voisinage. Lors de cette soirée, la musique a été mise à un tel niveau sonore que les paroles des chansons pouvaient être perceptibles lisiblement dans les maisons environnantes, même fenêtres et volets fermés et je ne développe pas de la situation au niveau des occupants de l'air des campings cars qui se trouve juste en face ... Si la partie musicale peut être d'une certaine façon appréciée de façon raisonnée, la partie démontage toute la nuit l'est beaucoup moins.

Pouvez-vous nous indiquer ce que vous envisagez pour rendre compatible cette augmentation constante d'évènements, avec le voisinage, car si nous n'avons jamais exprimé de remarques par rapport à cela, cette augmentation qui ne semble plus contrôlée nous interpelle ?

D'autre part, pourriez-vous développer l'intérêt économique de ces évènements réguliers pour la commune et les Coulonnais. D'autant que lors de ces évènements (sauf festival des marchés gourmands) nous pouvons constater une sous-fréquentation des restaurants et commerces de bouche de la commune ? »

Réponse de Madame la Maire : La laiterie est un site privé acquis en 2004 par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin pour en faire un site d'accueil du public à vocation économique et culturelle. Donc, les marchés gourmands qui sont organisés sur ce site sont en total adéquation avec l'activité et la dynamique prévus par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et cela contribue au développement du site et du territoire aussi bien pour les habitants que pour les visiteurs. C'est un site privé qui est loué à différentes entreprises et associations, encadré par un bail ou une convention d'occupation. La soirée « Les Entêtés » et les marchés gourmands ont bénéficié d'une convention avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin pour avoir lieu.

Pour les marchés gourmands, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin les autorise de 14h à minuit (écrit dans la convention).

Dans les 2 cas, la commune n'est pas responsable de l'organisation de ces manifestations. Les retours de ces programmations sont positifs car cela permet de créer du lien et les coulonnais apprécient.

Concernant ma responsabilité en tant que Maire, je ne dispose d'aucun pouvoir pour interdire ces manifestations organisées par des professionnels ou des associations sur un site privé au motif qu'elles causeraient des nuisances sonores au voisinage. En revanche, au titre de mes pouvoirs de police, je peux encadrer ces manifestations qui seraient susceptibles de créer un trouble à l'ordre public (encore faut-il prouver qu'il y ait un trouble à l'ordre public ?). Aussi, il m'appartient de régler la circulation et le stationnement autour de ces manifestations, d'assurer la sécurité de tous les usages de la route.

Je comprends que cela puisse créer des nuisances donc je serai plus vigilante et ferai en sorte que les démontages et le rangement du matériel ne se fassent pas la nuit jusqu'à 4h du matin et que le niveau des décibels respecte toujours le niveau sonore autorisé.

Le niveau des décibels pour la fête « Les Entêtés » était aux alentours des 88/89 décibels pour une autorisation de 98 décibels (l'organisateur avait son appareil de mesure de décibels avec lui). Aussi, il est prescrit aux organisateurs d'animation extérieure de faire des études d'impact sonore. Une surveillance du niveau des décibels sera demandée aux organisateurs.

Je précise que le vendredi 4 juillet, la musique des marchés gourmands s'est terminée à 22h40 et ensuite, il y avait un fond musical.

En ce qui concerne les commerces de bouche, M. Stéphane RICHARD intervient et confirme que la clientèle qui vient dîner dans les restaurants n'est pas la même qui vient lors des marchés gourmands. C'est une autre démarche conviviale que d'aller au restaurant.

Mme Isabelle HEHUNSTRE ajoute que des camping caristes viennent « exprès » sur la commune pour participer aux marchés gourmands. Il n'y a pas de retours négatifs des camping caristes. C'est une manifestation gratuite accessible pour tous les âges, pour les familles avec ou sans enfants.

Monsieur Héron précise une augmentation d'événements, M. Julien GUIBERT répond qu'il y a 9 marchés sur la laiterie, l'été, et l'augmentation dont il parle sont des manifestations de la St Patrick, l'anniversaire de la Brasserie et la soirée « les Entêtés », sachant que l'année prochaine, il n'y aura peut-être pas la soirée d'anniversaire, cela fait 2 soirées supplémentaires. Il pense que ces manifestations attirent un public plus jeune qui constituera le tourisme de demain et assurera la pérennité de l'activité des commerçants et restaurants de Coulon.

Mme la Maire a déjà prévenu M. Pierrick BARRET qui est régisseur sur les marchés de la laiterie à poursuivre sa vigilance à la puissance de diffusion de la musique.

On comprend que c'est plutôt la soirée « les entêtés » qui aurait posé problème.

M. Fabrice BERJONNEAU précise que les années précédentes, la scène était placée dos au CREGENE donc le son partait vers les riverains. Aujourd'hui, la scène est placée dos aux riverains et le son part dans l'autre sens. Les organisateurs vont encore améliorer pour que le son soit amoindri.

Mme la Maire ajoute qu'une ligne jaune a été peinte le long du trottoir de la rue du Port de Brouillac (un côté) pour éviter que les voitures se stationnent et faciliter le passage piétons/voitures sur cet axe. Il se trouve que certaines voitures s'y sont garées vendredi soir et Mme la Maire rappelle qu'il est interdit de se stationner sur le trottoir où il y a la bande jaune au risque d'être verbalisé soit par la gendarmerie ou par le policier municipal.

M. Thierry BALLEREAU : *« J'avais déjà posé cette question, quel est le devenir du site de la laiterie, il y avait un projet, ce qui me dérange sur le site c'est de voir l'état de délabrement de la partie centrale (cheminée), tout est en train de tomber progressivement tout autour ? »*

Réponse de Dominique GIRET : Oui, il y a un projet de cession depuis des années. L'idée est que l'ensemble des bâtiments soient cédés à des acteurs économiques privés. A cet effet, il y a une parcellisation du site qui a été faite et des négociations ont été engagées avec des acteurs économiques. Concernant le bâtiment qui est en dégradation, l'idée est qu'il soit démolé complètement. A rediscuter afin de trouver des solutions. Le sujet est toujours d'actualité.

Mme la Maire évoquera le sujet avec le Président du PNR.

M. Thierry BALLEREAU : *« Pourquoi les terrains situés Chemin Bas, qui vont être vendus, ont été seulement nettoyés partiellement ? »*

M. Cyril Bourolleau, responsable des services techniques confirme qu'une bonne moitié a été nettoyée. Les zones plates ont été nettoyées mais pas les zones où il y a des trous avec des ronces par-dessus.

Vu que les terrains vont être vendus, la commune ne veut pas engager de frais de location de machine adaptée. Mme la Maire doit reprendre contact avec les porteurs de projet pour faire un point sur l'avancée du projet.

M. Dominique GIRET propose de mettre en place un système de pâturage.
